

TRANSMIS LE 17/04/26
REÇU LE 17/04/26
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 17/04/26
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 17/04/26

REPUBLIQUE FRANCAISE

2026/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction de la Commande Publique
SG

DÉCISION N°26-095

SIGNATURE DU MARCHÉ N°26BA04 – TRAVAUX DE REHABILITATION DES COURS DE L'ÉCOLE RENE WATRELOT

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants,

VU l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,

VU la délibération n°3 du Conseil Municipal du 26 mars 2026, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la procédure de consultation en vue de l'attribution d'un marché portant sur les travaux de réhabilitation des cours de l'école René Watrelot,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDÉRANT le contrat à conclure avec la société FILLOUX,

DÉCIDE

Article 1 – D'attribuer le marché n°26BA04 relatif aux travaux de réhabilitation des cours de l'école René Watrelot à la société FILLOUX (sise : 5 avenue des Cures – 95580 ANDILLY) pour un montant global et forfaitaire de 647 167.82€ HT soit 776 601.38€ TTC et les PSE 1 (19 136.50€ HT soit 22 963.80€ TTC) et PSE 2 (48 648.00€ HT soit 58 377.60€ TTC).

Article 2 – Que l'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service pour un délai d'exécution global de 8 mois.

Article 3 – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – Le Maire et le Comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 14 Avril 2026.

 Xavier Melki
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France

CARACTERE EXECUTOIRE

Franconville, le 17/04/26


Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire
Nathalie Sende

1 En préparation 2 En attente retour Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-17T10-40-40.00 (MI269160216)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260414-DECISION_26_095-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision n. 26-095 relative à la signature du marché n. 26BA04 - Travaux de réhabilitation des cours de l'école René Watrelot



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES
1.1.7.1. travaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Décision 26.095 Marché 26BA04 Cours école Watrelot.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : MP

Classer

Annuler

Préparer

Transmis

Accusé de réception

Date 17/04/26 à 10:40

Date 17/04/26 à 10:40

Date 17/04/26 à 10:47

Par GUILLAUME Stéphanie

Par GUILLAUME Stéphanie